

Caen, le 17 septembre 2019

BOURSES DE COLLEGE ET DEPARTEMENTALE
CAMPAGNE 2019/2020

Madame, Monsieur,

Afin de simplifier les demandes de bourses nationale et départementale, le Ministère de l'Education Nationale et le Conseil Départemental du Calvados proposent aux familles de compléter un dossier unique. Cette évolution vise à faciliter votre démarche en réduisant le nombre de pièces justificatives à produire lors de la constitution de votre dossier.

Pour bénéficier des **Bourses Nationales et Départementales**, les revenus des familles sont plafonnés **comme indiqué au verso**. Le revenu à considérer pour cette année est à comparer avec **le revenu fiscal de référence** de votre **avis d'imposition 2018 pour les revenus perçus en 2017**.

Si votre situation répond aux conditions suivantes, **nous vous invitons à remettre le coupon ci-dessous et à retirer un dossier au secrétariat au plus tard le mardi 24 septembre 2019**.

Pour les familles dont la situation s'est fortement dégradée en 2018 entraînant une diminution des ressources (décès de l'un des parents en 2019, divorce des parents ou séparation attestée en 2019, résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision en 2019), **les revenus de 2018 (avis d'imposition 2019) justifiant le changement de situation** peuvent être pris en considération.

Tous les dossiers devront être retournés, dûment **remplis et complets**, au secrétariat, **au plus tard le jeudi 17 octobre 2019**.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le secrétariat
A. MOULEC

---X---

Coupon à remettre au secrétariat au plus tard le mardi 24 septembre 2019

Madame, Monsieur Parents de
en classe de

demandons un dossier de bourses de collège.

Fait le

Signature

BAREME DES BOURSES NATIONALES DE COLLEGE
Année scolaire 2019/2020

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017		
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1 enfant	15 189 €	8 210 €	2 897 €
2 enfants	18 693 €	10 105 €	3 565 €
3 enfants	22 198 €	12 000 €	4 234 €
4 enfants	25 703 €	13 895 €	4 902 €
5 enfants	29 209 €	15 790 €	5 571 €
6 enfants	32 714 €	17 684 €	6 240 €
7 enfants	36 218 €	19 580 €	6 908 €
8 enfants ou plus	39 723 €	21 474 €	7 577 €
Montant annuel de la Bourse de collège	105 €	291 €	456 €

**PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES
POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES DEPARTEMENTALES VERSEES
PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS EN 2019/2020**

Montant annuel de la Bourse Départementale DP (forfait > ou égal à 3 jours)	Echelon 1 174 €	Echelon 2 217 €	Echelon 3 261 €
Montant annuel de la Bourse Départementale Externe	Echelon 1 115 €	Echelon 2 153 €	Echelon 3 191 €
Nombre d'enfants à charge	Plafond annuel	Plafond annuel	Plafond annuel
1 enfant	15 189 €	8 210 €	2 897 €
2 enfants	18 693 €	10 105 €	3 565 €
3 enfants	22 198 €	12 000 €	4 234 €
4 enfants	25 703 €	13 895 €	4 902 €
5 enfants	29 209 €	15 790 €	5 571 €
6 enfants	32 714 €	17 684 €	6 240 €
7 enfants	36 218 €	19 580 €	6 908 €
8 enfants et plus	39 723 €	21 474 €	7 577 €